

Règlement de formation continue - Société suisse de Pharmacologie et Toxicologie cliniques (SSPTC)

A Liste des offres de formation continue reconnues pour la formation de base

- Assemblée annuelle de la SSPTC
- Réunions de formation continue de la SSPTC
- Congrès annuel des grandes sociétés de spécialités médicales (par ex. SSMI, Pédiatrie, Anesthésie)
- Assemblée annuelle de la Société Suisse de Pharmacologie et de Toxicologie (SSPT)
- Congrès internationaux de pharmacologie clinique, de toxicologie clinique ou de pharmaco-épidémiologie (par ex. assemblée annuelle des sociétés européennes ou américaines correspondantes)
- Conférences, séminaires, ateliers, cours, etc. au libre choix

B Durée de la formation continue

- Au moins 50 heures annuelles de formation continue de base, qui doivent être documentées
- A cela s'ajoute au moins 30 heures annuelles d'étude individuelle, pour lesquelles une documentation n'est pas exigée.
- La SSPTC reconnaît 20 heures de formation continue dans les domaines suivant : médecine interne, pédiatrie, anesthésie.
- Dans ces 20 heures, jusqu'à 10 heures/crédits par année de formation non spécifique à la spécialité peuvent aussi être reconnus, lorsqu'il s'agit de réunions abordant des questions d'éthique, de politique professionnelle ou de politique de la santé, débattant de questions de management, servant à la formation dans le domaine du service d'urgence et mis sur pied ou reconnu par une société médicale cantonale, la FMH, ou par une société de spécialité.

C Contenu de la formation continue de base

La SSPTC publie sur sa homepage (www.clinpharm.ch) une liste des manifestations de formation continue recommandées. La liste peut être obtenue en tout temps auprès du secrétariat de la SPTC. Pour les manifestations qui ne figurent pas sur cette liste, la reconnaissance sera accordée sur la base des critères suivant :

- approfondissement des connaissances en pharmacothérapie en général
- individualisation des traitements médicamenteux (par ex. âge, grossesse, pathologies)
- polymorphisme génétique, toxicité médicamenteuse
- sécurité du médicament, pharmaco-épidémiologie

- pharmacocinétique, toxicocinétique
- pharmacodynamie
- études cliniques, méta-analyse, biométrie, analyse de données
- méthodes et résultats de la médecine factuelle (Evidence Based Medicine)
- nouvelle forme de thérapie moléculaire

D Reconnaissance des manifestations de formation continue pour la formation continue de base

Les manifestations de formation continue recommandées par la SPTC (voir point C) sont automatiquement reconnues comme formation continue de base. Une demi-journée est comptabilisée à raison de 4 heures, une journée entière à raison de 8 heures de formation continue. Les manifestations de formation continue qui ne sont pas recommandées par la SPTC sont évaluées selon les critères figurant sous point C. Lors de manifestations de formation continue sponsorisées par l'industrie, il doit clairement ressortir que le contenu est présenté de manière complète et équilibrée.

E Documentation de la formation continue

Chaque membre de la SSPTC est personnellement responsable de recenser sa formation continue. Il tient un procès-verbal documentant sa participation aux séances de formation continue. Il est recommandé de collecter les attestations de participation aux manifestations de formation continue suivies. Des fiches d'enregistrement peuvent être obtenues auprès de la SSPTC.

Les membres de la SSPTC fournissent en fin d'année au secrétariat de la SSPTC une copie du procès-verbal de formation continue et des attestations de participation. Le secrétariat contrôle la formation continue accomplie et fournit au membre l'attestation du nombre d'heures exécutées. Lors de doutes concernant la reconnaissance de manifestations de formation continue, le comité de la SSPTC tranche.